

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune d'Alix



Dossier n° PA0690042500001

date de dépôt : 01/08/2025

date d'affichage du dépôt de la demande en mairie :
04/08/2025

demandeur : Communauté de Commune beaujolais
Pierres Dorées

pour : Aménagement sur voie publique

adresse terrain : Rue Aymé Chalus

69380 Alix

ARRÊTÉ N° 2025-71 Accord d'un permis d'aménager sous réserve de prescriptions

Le Maire d'Alix,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.111-2, R.111-5, R.111-27 et R.332.116 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 22 janvier 2018 ;

Vu la demande de permis d'aménager présentée le 01/08/2025 par la Communauté de Commune Beaujolais Pierres Dorées sur la Rue Aymé Chalus ;

Vu l'objet de la demande :

- Réaménagement de la chaussée et des cheminements piétons, sécurisation

Vu l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône du 29 août 2025

Vu la convention liant le département du Rhône et la Communauté de Commune Beaujolais Pierres Dorées relative aux travaux réalisés sur les routes départementales.

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 13 septembre 2025

ARRÊTE

Article 1 – le permis d'aménager est accordé sous réserve de la prescription suivante :

A l'intersection de la RD76 et de la RD607, l'accès au cheminement mode doux sera modifié tel que décrit sur le plan annexé au présent arrêté pour faciliter l'accès des cycles (pas d'angle droit)

La signalisation sera adaptée pour sécuriser la sortie de ce cheminement en direction de Villefranche-sur-Saône.

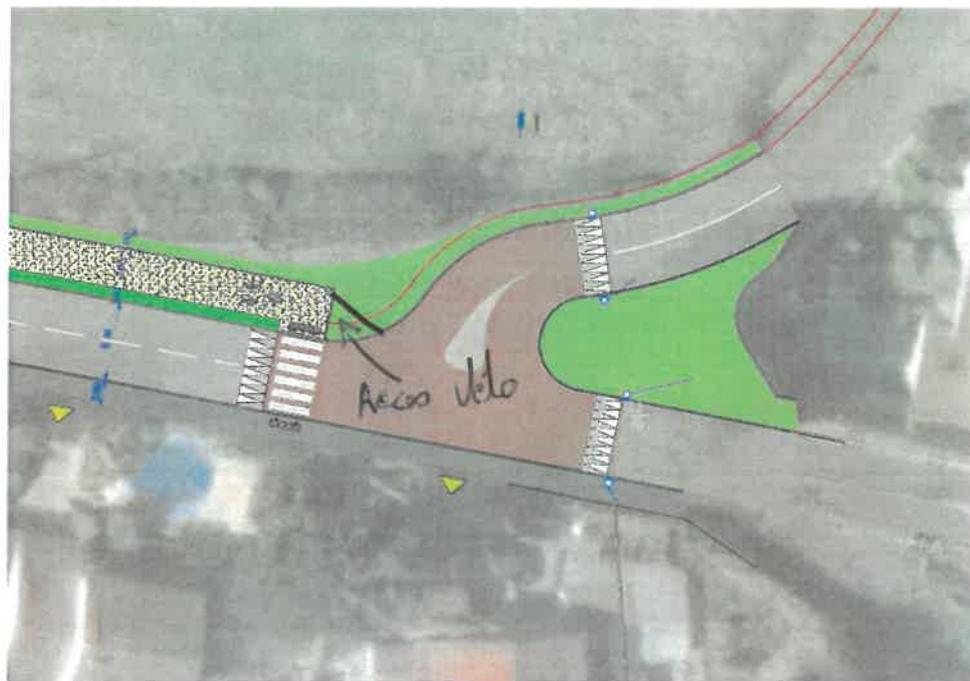
Fait à ALIX, le 13 SEP. 2025

Pour le maire, par délégation



M. Alain Driot
Adjoint au maire
Délégué à l'urbanisme

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.



V- Revêtement et matériaux

Enrobés gris clairs

*Trottoir St Martin de Belleruche +
bordure parement gravillonnées*



Exemple d'aménagement avec matériaux similaires : Val d'Oingt ch. des Ifs